

TRANSPORTS : la justice rejette les demandes de la MEL à l'encontre d'Alstom

Le tribunal administratif de Lille a rejeté les demandes de la [METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE](#) / T : 03.20.21.22.23 pour exiger du constructeur ferroviaire [ALSTOM TRANSPORT SA](#) / T : 01.57.06.90.00 (siège social à Saint-Ouen/Seine-Saint-Denis, CA 16,5 milliards d'euros) qu'il livre à temps les nouvelles rames du métro. Pour rappel, la MEL avait saisi le tribunal administratif contre ces retards de livraison qui concernent le doublement de capacité du métro dans la métropole, contrat confié en 2012, et dont la livraison était initialement prévue en 2016. Le marché à 266 millions d'euros porte sur l'implantation d'un nouveau pilote automatique et l'acquisition de 27 rames de 52 mètres, deux fois plus longues que celles actuellement en service. Le juge des référés a rejeté cette demande au motif que « les seules obligations contractuelles de la société consistent dans la livraison des nouvelles rames et ne s'appliquent donc qu'à la seule ligne 1 du métro ». www.alstom.com/fr www.lillemetropole.fr